

Au
fil du temps...
avec

Pierre Rolle

« POUR UNE DÉMOCRATIE SALARIALE... »

Article de Pierre Rolle dans Enjeu n° 21 – avril 1985

La République ? Bien sûr ! Mais renouvelée, reconnaissant qu'elle est aujourd'hui constituée de relations capitalistes, ce qu'elle se refuse encore à faire, et entreprenant non plus de les limiter ou de les organiser mais de les maîtriser.

La république, c'est l'État, lorsqu'il est gouverné par le moyen d'une représentation de ses membres. Or, la représentation suppose une dissociation entre l'individu et son mandataire, entre le citoyen et l'institution. Sans doute, l'illusion qui fait confondre l'image dans le miroir avec son original, et attribuer à l'Etat ce qui n'appartient qu'à ses membres, est fort courante. C'est l'une de celles que suscite le fonctionnement de la démocratie. Ainsi imagine-t-on que la France est constituée de Français, lesquels se caractérisaient, au gré de chacun, comme une race, une ethnie, une culture ou une mentalité, et qu'inversement la Constitution de ce pays porte la marque des caractères, des qualités et des préjugés propres à sa population. Ainsi, la propagande présente-t-elle Israël, État peuplé de Juifs, comme un État juif.

C'est en réalité par la dissociation entre la forme politique et l'organisation des sujets que s'est constitué, formé, l'État moderne, alors qu'aux trois états de l'ancien régime, institutions politiques tout autant que professionnelles, se substituaient des classes, cadres mouvants des destins individuels. L'unité nationale s'est affirmée en se désintéressant des différences de métiers ou de régions, et le pouvoir s'est centralisé en abandonnant à leur destin propre les relations de travail et d'échange.

Il convient, certes, de s'interroger sur les conditions de cette représentation. Qui est citoyen ? Une bonne partie de la classe ouvrière française n'a pas le droit de vote, et ne peut désigner les autorités auxquelles elle est soumise : les étrangers, les plus jeunes... De quelle manière le mandat est-il délivré, et sous quelles formes ? Doit-on élire des députés, le président de la République, les autorités judiciaires et policières et par quel type de scrutin ? Questions assurément importantes, mais dont ne dépendent pas l'accroissement ou l'affaiblissement de la distinction entre l'État et le peuple. On peut sans doute soutenir que le droit, pour les mandants, de révoquer, à tout instant, leurs porte-parole améliorerait le fonctionnement des institutions démocratiques. Mais il serait naïf de croire que cette procédure abolirait la distance entre le représentant des citoyens dans l'État et les citoyens, parce que cette distance n'est que la traduction d'une différence de nature.

Une solidarité nationale

La liberté que procure la République s'est ainsi définie en abandonnant l'économie à ses fatalités. C'est dans la mesure où, recueillant l'opinion des citoyens, le système ne se propose pas de modifier directement leur situation, qu'il ne provoque pas dans le pays des contradictions paralysantes. Quel mécanisme démocratique, par exemple, aurait pu, à la Libération, décider l'éviction de leurs terres de la majorité des paysans ? C'est l'évolution contrastée du prix des produits agricoles et de celui des denrées industrielles qui a provoqué l'exode rural, mouvement que les gouvernements successifs ont discrètement encouragé, tout en faisant mine de le combattre. Les régimes autoritaires de l'Est ne sont pas encore parvenus au même résultat. L'État prétend y dominer les contraintes économiques, de sorte que chacune de ses décisions passe pour une volonté délibérée, et dresse contre elle l'ensemble des classes dont le pouvoir espérait utiliser l'antagonisme. Le pouvoir qui veut incarner une volonté de changement, sans modifier pour autant le lien de travail, qui associe ses sujets à des situations concrètes, ne peut évidemment obtenir leur assentiment.

Et pourtant, aucun État ne peut échapper aujourd'hui à l'obligation d'intervenir directement dans les relations économiques. Il ne suffit plus d'influencer obliquement le développement de la nation et le cours des luttes qui s'y déroulent par des prescriptions formelles : par la codification du droit de propriété, par exemple, ou celle du contrat. D'où une contradiction qui se manifeste aujourd'hui par des législations équivoques. Ainsi en est-il du droit du travail, domaine étrange où le contrat salarial persiste bizarrement, alors même que ses termes ont été dénoncés par le personnel en révolte, où des conventions négociées entre des parties privées, employés et employeurs, se transforment en lois d'État, où les syndi-cats s'engagent pour des travailleurs et des patrons qui ne sont pas, en principe, tenus de leur obéir, où l'on pose des principes, le droit au travail, ou bien le droit de grève, dont on déduit difficilement des prescriptions positives, et qu'on ne peut opposer à aucune mesure concrète.

Tous ces paradoxes naissent de l'opposition entre les bases de l'État démocratique et les fonctions qu'il assure dorénavant. Dans ce jeu d'apparences où le contenu se distingue mal de la forme, où les intentions progressives d'une mesure font accepter l'irrégularité des procédures qui l'imposent, la confiscation même peut prendre l'allure d'une libération. On peut penser que toute la théorie de l'État-Providence est fondée précisément sur ces équivoques.

Ce régime est sans doute bien mal nommé, lorsqu'on le désigne par les termes dont il se pare lui-même. En quoi consiste-t-il, en effet ? En un ensemble de mécanismes qui assurent aux salariés la possibilité d'affronter plus aisément les charges et les incertitudes dont ils ont souffert tout au cours du XIX^e siècle, l'ignorance, la maladie, les naissances, l'âge, le chômage. On croit souvent y retrouver le principe d'une solidarité nationale : mais c'est d'abord une procédure qui organise une nouvelle dépossession des travailleurs, une immense et clandestine socialisation de l'exploitation. ¹ En effet, la formation, la reproduction, la prévoyance des salariés sont collectivisées par des mutuelles obligatoires, multiples, sur lesquelles il a peu de prise, et jamais en tant que salarié. Une partie croissante de son revenu est soustraite à la discrétion du travailleur : son épargne nourrit l'investissement ; ses impôts alimentent la formation, la construction, l'emploi ; ses contributions sociales financent les institutions de santé ou d'assistance. Sa liberté de consommateur est donc restreinte, sans être remplacée par une nouvelle liberté, laquelle s'exercerait à travers des organes politiques. Qui gère en effet la partie socialisée du salaire ? Un ensemble de pouvoir dont l'hétérogénéité suffirait à assurer l'autonomie : la banque, la municipalité, le fonctionnaire, le syndicaliste, et même le patronat. Tout ceci justifié par des fictions insoutenables, telle la théorie fantomatique des charges sociales : le prélèvement sur le salaire, sa fraction affectée, est censée être payée en partie par l'entrepreneur, ce qui fonde le droit de celui-ci à en décider l'emploi.

En conséquence, le salarié voit son existence découpée en périodes normalisées, l'enfance et la formation, la jeunesse, vouée à l'instabilité, l'âge mûr, consacré au mariage et à « l'élevage » des enfants, sanctionnées par des promotions, puis la stagnation progressive dans le poste, et enfin la retraite, chaque âge étant caractérisé par des besoins fixés autoritairement par la politique économique, mais qui varient néanmoins selon le sexe, l'origine, la nationalité et la qualification des parents.

Restituer aux salariés les décisions concernant l'ensemble de leur revenu, c'est sans doute envisager une toute autre forme de démocratie que celle que nous connaissons, une République du salariat comme remède à la crise du système républicain. Crise qui naît sans doute, de ce que la classe des salariés, majoritaire dans le pays, est politiquement mineure. Pour l'heure, la liberté dans la nation a pour condition l'assujettissement et l'impuissance dans l'entreprise.

Non qu'il existe un antagonisme essentiel entre la démocratie et la classe, qui ne sont pas des réalités du même ordre. La classe se constitue dans un rapport économique qui dépasse de bien loin le cadre d'un pays, et l'État réunit un ensemble limité de citoyens définis juridiquement. Si le prolétariat était, lui aussi, un groupe spécifique, visant des objectifs précis, caractérisé par une identité d'attitudes politiques, il se reconstituerait à travers le filtre du vote individuel, et Jules Guesde aurait raison, qui déclarait aux ouvriers : « Vous possédez, avec le bulletin de vote, le moyen de faire cesser immédiatement l'oppression capitaliste.

Vous êtes de beaucoup les plus nombreux. Votez pour votre parti de classe. Et la révolution est faite ». Mais c'est l'État lui-même, dans ses fonctions, dans ses structures actuelles, qui est un obstacle en même temps qu'un organe. C'est seulement en le réformant que la classe des salariés pourrait utiliser son pouvoir, et orienter son fonctionnement démocratique, de manière à maîtriser le mécanisme économique qui la définit spécifiquement, et par là tous les autres. Ainsi les procédés de la dépossession individuelle deviendraient, peut-être, les leviers d'une émancipation collective. Le statut du travailleur dépendrait de moins en moins de l'emploi qu'il obtient dans une entreprise particulière, et de plus en plus de décisions nationales. Ce dynamisme, à coup sûr, n'est pas sans limites, ni même sans danger, mais en existe-t-il un autre qui nous permette de sortir du marasme et de l'impuissance actuels des institutions républicaines ?

P.R.

1 Voir, de Renzo Stefanelli, « Il dominio del salario », de Donato et de Pierre Naville, « La maîtrise du salariat », Anthropos.



COLLECTIF
La République du travail